

Image not found or type unknown



Divorce est carte de sejour de 10ans

Par **aymennn**, le **11/04/2011** à **20:17**

Bonjour, rnbonjour, rnje suis de nationalité marocaine, je suis rentré en France en 2001 pour les etudes, j 'ai toujours été en situation régulière , je me suis je me suis marie il ya 1an et 6 mois avec une estonienne de nationalité estonienne, grâce a ce mirage j'ai eu la carte de 10 ans. rnon a arrive plus a vivre ensemble, on veut divorcer a l'amiable, rnje voulais savoir si je risque de perdre ma carte de séjour de 10 ans. rnmerci pour votre aide.